

Le Lien des 3 provinces

Bulletin de la Communauté de Communes des 3 provinces - Semestriel n° 8 - Mars 2019

Dynamisons ensemble notre économie locale

Communauté
de Communes
des 3 provinces

Zone d'Activités
des Grivelles
2€ le m²
Lots viabilisés avec Fibre Optique
contact@cc3p.fr
02 48 80 09 28

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNAUTAIRE 2 À 5

LES SERVICES 6/7

LES FINANCES 7

PROGRAMME CULTUREL 8

Plan Local d'Urbanisme

Rappelons tout d'abord, que si le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un projet d'élus, construit selon une méthode participative par une mobilisation de délégués communautaires et municipaux, un tel document ne saurait s'affranchir des règles européennes et nationales en termes d'urbanisme.



» Les conditions réglementaires

Dans la mesure où le territoire de la Communauté de communes comprend un certain nombre de sites « Natura 2000 », le PLUi est soumis à une **évaluation environnementale** conformément au Code de l'Urbanisme.

La **dynamique démographique** est au cœur des enjeux du PLUi ; en effet, qui dit « construction » dit « habitant », et vice-versa. C'est donc plus particulièrement ce point qui a retenu l'attention des élus avec une volonté affichée d'inverser la tendance.

Ici encore, afin de convaincre les autorités compétentes, la collectivité a décliné un **programme d'actions** visant à redynamiser l'activité économique, mission dont est investie depuis quelques mois Aline GUILLAUMIN, à conforter nos services publics notamment en direction des familles, etc.

Le projet présenté est établi sur une surface ouverte à la construction de **35 ha**.

Le territoire de la Communauté de communes est soumis à la règle dite de « **constructibilité limitée** » en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), (en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte du Pays Loire d'Aubois).

Concrètement, les élus ont déposé un argumentaire auprès des services de l'État pour obtenir un **droit à construction sur plusieurs secteurs communaux** à Sancoins (Denfert Rochereau, Saint-Alfort, Cimetière, La Berlasse, etc.), Augy-sur-Aubois, Chaumont, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Saint-Aignan-des-Noyers, Sagonne et Véreaux.

L'ÉDITO

La communauté de communes est une émanation des communes qui lui confèrent des compétences afin de conduire des opérations, jugées nécessaires pour la population, mais dépassant souvent les capacités individuelles de chacune d'entre elles.

Ces choix sont généralement une volonté des communes. Mais de plus en plus, certaines compétences des communes sont transférées par la loi aux communautés de communes, donnant aux élus communaux un sentiment de dépouillement de leur rôle.

Eau, assainissement, économie, ordures ménagères : ces transferts conduisent à une réorganisation des services, des moyens et des dépenses qui y sont liées. Ceci n'est jamais simple à réaliser.

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des inondations est une de ces compétences transférées et qui se met en place progressivement. Après le bassin de l'Auron qui nous concerne, par le Sagonnin, et celui du Canal de Berry, c'est le bassin de l'Aubois qui fait l'objet d'une réflexion. Afin de réduire les coûts de fonctionnement, les élus travaillent sur un rapprochement des bassins de l'Aubois et de la Vauvise. Malgré cela cette GEMAPI entrainera des charges nouvelles obligatoires, non négligeables.

Nous poursuivons et même développons nos actions vers l'enfance jeunesse, par la signature de la 4^e Convention Territoriale Globale avec le Département et la CAF, afin d'adapter notre offre au besoin des familles.

Le PLUi se termine, la nouvelle bibliothèque sera fonctionnelle en juin. La fibre optique a pris du retard et n'est attendue qu'en fin d'année. Les aides aux entreprises sont remises en place. Ceci avec des taux de fiscalité stables depuis 2015.

Quant à l'Office de Tourisme, il sera ouvert pour cette saison. Nous étudions parallèlement la possibilité de créer un OT au niveau du Pays Loire Val d'Aubois, dont Sancoins deviendrait une annexe. En pensant efficacité et réduction des coûts.

Notre but : préserver et élargir les services à la population en lien direct avec les communes, même en milieu rural, tout en maîtrisant les charges.



Paul Bernard

Président de la Communauté de Communes des 3 provinces

Prisme intercommunal

> Bilan de la concertation : la contribution de nos citoyens



- 6 réunions publiques aux étapes clés (avant débat sur le PADD et avant arrêt du projet) ayant mobilisé près de 90 participants
- 3 ateliers citoyens
- 3 permanences

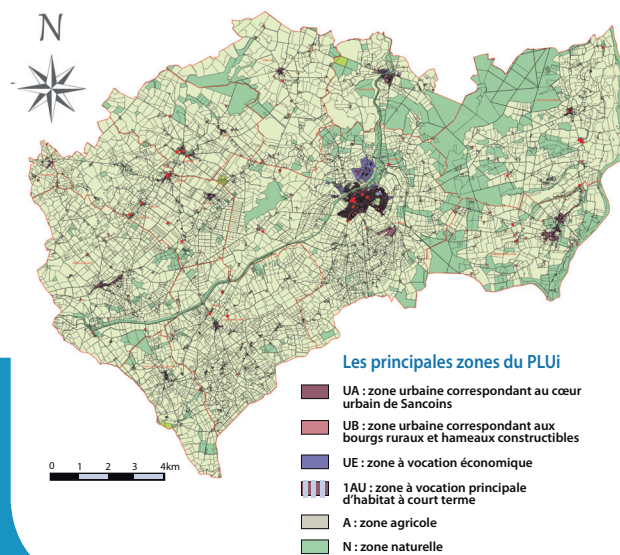
Les contributions de la population et des acteurs locaux ont permis d'alimenter le contenu du PLUi : identification des secteurs à enjeux, recensement des projets à vocation économique et agricole sur une période de 10 à 15 ans, inventaire du petit patrimoine et éléments remarquables, identification des bâtiments en zone agricole et naturels susceptibles de changer de destination, etc.

> Dernières étapes

Le 18 décembre dernier, les élus communautaires ont arrêté le Projet de Plan Local d'Urbanisme.

Après 3 ans de travaux, c'est donc la dernière phase qui s'engage avant l'entrée en vigueur de ce nouveau document d'urbanisme qui devra intervenir avant le 31 décembre 2019.

À ce stade, le projet est soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA) : État, Région Centre Val de Loire, Département du Cher, Chambres consulaires, etc.



> L'enquête publique en pratique

Quoi ? Le projet de PLUi rendu accessible au public comportera :

- Le Rapport de présentation ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Le Règlement ;
- Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- Les Annexes.

Quand ? A l'issue de la consultation des PPA dont le délai légal est de 3 mois.

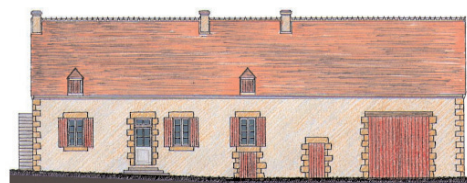
La population sera informée du déroulement de l'Enquête publique par annonces légales dans des journaux locaux, par affichage et sur le site Internet dédié.

Qui ? Toute personne intéressée par le projet et souhaitant obtenir des renseignements

Comment ? En formulant des observations favorables ou non au projet, en proposant des suggestions ou des contre-propositions.

Attention ! L'enquête publique sera l'ultime possibilité pour les propriétaires de permettre la prise en compte d'un changement de destination futur pour le bâti situé en zone agricole.

Si le bâti n'est pas recensé, aucun « changement de destination » ne sera possible : par exemple, un ancien bâtiment agricole ne pourra évoluer pour devenir une habitation ou un atelier pour un artisan. C'est le cas également pour les anciennes longères à usage mixte (anciennes étables).



Développement économique

La Communauté Communes des 3 Provinces a toujours exprimé sa volonté de soutenir ses entreprises et entend poursuivre son soutien.

Depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui a transféré la compétence économique aux Régions et aux intercommunalités ; la Communauté de Communes des 3 Provinces et la Région Centre Val de Loire travaillent désormais ensemble sur le sujet et notamment sur la répartition des aides économiques.

› Des mesures concrètes pour le développement économique

Quelles sont les actions de la nouvelle chargée de développement économique ?

- accueillir les porteurs de projets, les accompagner dans l'établissement de leur stratégie commerciale, leur budget prévisionnel.
- rencontrer des entreprises du territoire et mettre en place des outils à leur service : groupe de travail, club des entrepreneurs, diagnostic 360, formation...
- animer la commission économique de la Communauté de Communes.
- entretenir des liens privilégiés avec le Conseil Régional.

Quelles actions sont engagées par la Communauté de Communes pour rendre notre territoire attractif ?

Afin de faciliter l'implantation, le développement et l'ancrage d'activités sur le territoire, la Communauté de communes a mis en place une aide à l'immobilier d'entreprise, ainsi qu'une aide spécifique pour les Très Petites Entreprises dans le cadre d'une convention de partenariat économique avec la Région Centre Val de Loire.



« Aline Guillaumin, nouvelle agent de développement économique / salariée du réseau BGE, se tient à votre disposition pour tous renseignements et pour vous d'accompagner dans le montage de vos dossiers. »

CONTACT : aline.guillaumin@bge-cher.com
02.48.80.09.28 / 06.59.98.20.69
21, rue Pierre Caldi – 18600 SANCOINS



› **Pierre GUILBLIN,**
Vice-président en charge des finances, du développement économique et touristique et de la gestion de l'Espace aquatique.

› Aide TPE

La Région et la Communauté de Communes peuvent-elles intervenir sur une même demande ? NON.

La Communauté de Communes n'intervient que sur les demandes d'aides comprises entre 800 et 5 000 euros. Au-delà, la demande sera à effectuer auprès de la Région.

Qui peut bénéficier de cette aide ? Toute entreprise inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Registre des Métiers et de l'Artisanat (RMA) dont le siège social et/ou le lieu d'exercice est situé sur territoire intercommunal.

Quels sont les travaux éligibles ? Les travaux d'aménagement immobilier, de devanture, d'équipement des véhicules de tournée et véhicules atelier, du matériel.

Comment dois-je procéder si je suis intéressé ? Nous vous invitons à prendre contact avec le service économie de la Communauté de Communes des 3 Provinces qui vous remettra le formulaire et vous indiquera les pièces du dossier à constituer. Avant tout, vous ne pouvez pas prétendre à cette aide si les travaux ont débuté, sauf autorisation expresse de la Communauté de Communes avant de débiter les travaux concernés par l'aide demandée.

ATTENTION : Le dispositif d'aide ne présente aucun caractère d'automatisme. Les demandes seront en outre examinées en fonction des crédits disponibles.

Peut-on réaliser une demande par an ? NON. Il ne pourra être octroyé qu'une seule subvention au titre du dispositif « Aide en faveur des TPE » par entreprise sur une durée de 3 ans.

› Aide à l'immobilier d'entreprise

La subvention concernera l'achat d'immobilier existant, les travaux de construction et / ou de rénovation de bâtiment ainsi que les frais d'études et honoraires liés au projet, concernant un investissement minimum de 25.000 euros. La Région pourra abonder cette aide.

Politique d'action sociale et familiale

> Un réseau d'acteurs mobilisés pour l'action sociale



La Communauté de communes vient de s'engager sur une quatrième Convention Territoriale Globale de services aux familles pour la période 2019-2022.

Elle bénéficie ainsi d'un accompagnement de la CAF et du Département du Cher dans la mise en œuvre de sa politique d'action sociale et familiale visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants sur des compétences « partagées », afin de :

- favoriser l'intégration sociale des habitants et familles ;
- structurer une offre de service adaptée au besoin ;
- faire participer une diversité d'acteurs à la mise en œuvre du projet.

Champs d'intervention de nos partenaires

La CAF du Cher

- ✓ action sociale Famille (Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité) ;
- ✓ développement des territoires, animation de la vie sociale, participation des habitants ;
- ✓ accès aux droits, insertion sociale, autonomie, logement, prestations.

Le Département

- ✓ action sociale, insertion, prévention sanitaire ;
- ✓ politiques sociales de proximité et de lutte contre les exclusions ;
- ✓ soutien aux initiatives, impulsion et coordination de projets, planification des établissements et services.

Actions programmées

- ✓ Réalisation d'un guide sur les services Enfance – Famille de 0 à 25 ans
- ✓ Création d'une rubrique dédiée au Logement sur le site internet de la Communauté de communes
- ✓ Définition d'une politique « Jeunesse »

Nos partenaires

> Dans le domaine de l'Enfance- Jeunesse Parentalité

Tous les Vendredis (hors vacances de fin d'année et d'août), l'équipe « **Kangourève** » de l'ARPPE en BERRY vous accueille à la salle de la Douma à Sancoins. La Halte-garderie itinérante, c'est :

- un espace de jeu et de vie ouvert aux enfants âgés de 10 semaines à 6 ans, dans une salle agréée de par la Protection Maternelle et Infantile
- une équipe de professionnels qualifiés
- un accueil adapté aux besoins
- des tarifs individualisés en fonction des revenus
- des repas BIO et des couches écologiques fournies sans suppléments de frais.

> Renseignements : ARPPE en Berry - Tel : 06.85.68.79.56
E-mail : kangous@arpeenberry.orgneme



Le Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes et leurs familles est un dispositif d'accueil libre et gratuit. Les animateurs, Elodie et Olivier, se tiennent à votre disposition pour échanger sur tout sujet (santé, le logement, emploi, etc.), vous accompagner et vous mettre en relation avec les institutions partenaires, ou simplement partager un moment de convivialité.

> Renseignements : Point d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes et leur famille

67, rue Fernand Duruisseau – Apt n°2 – 18600 Sancoins

Tel : 02 48 74 99 05 / 06 83 45 87 47

E-mail : pass-age@acep-asso.fr

> Dans le domaine du Logement Cadre de vie

L'**ALEC 18**, association créée avec le Conseil Départemental, l'ADEME, la Région Centre, l'Agglo de Bourges et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, accompagne gratuitement les particuliers qui souhaitent diminuer leur consommation d'énergie. Toutes questions sur les gestes économes du quotidien, travaux d'économie d'énergie, modes de chauffage, aides financières mobilisables, etc. N'hésitez pas à les rencontrer !



> L'**ALEC18** tient une permanence dans les locaux du Pays Loire Val d'Aubois, la Tuilerie, 21 rue du Lieutenant Petit, à la Guerche sur Aubois : Tous les quatrièmes jeudis de chaque mois, de 14h à 17h. Tél : 02 46 08 11 02

Le dispositif **Habiter Mieux** concerne les logements achevés depuis de plus de 15 ans. Peuvent prétendre à une aide à la rénovation énergétique, sous conditions, les propriétaires occupants ou bailleurs.

> **FAIRE**, c'est le service public gratuit d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat.

Site internet : www.faire.fr
Tel : 02 46 08 11 02



N° PRIS 02 46 08 11 02

Du changement à l'ALSH

Le conseil communautaire a voté la prise de compétence périscolaire pour le mercredi toute la journée et s'est inscrit dans une démarche de labellisation avec le « plan mercredi ». Ainsi, les élus ont souhaité répondre aux demandes des familles après le retour à la semaine de 4 jours, avec une ouverture plus matinale du service.



> Des plages horaires d'ouverture adaptées aux besoins des familles

Nouveau ! L'Accueil de Loisirs reçoit les enfants les Mercredis et aux Petites/ Grandes vacances de 7h30 à 18h00 avec :

- un accueil échelonné de 7h30 à 9h00

- une garderie de 17h00 à 18h00

Pour les Mercredis : Départ possible des enfants à partir de 14h00 sur autorisation parentale.

« Le « Plan mercredi » s'appuie sur une Projet Educatif Territorial qui garantit la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. »



> Isabelle PEREZ

Vice-Présidente en charge de la culture, de l'enfance-jeunesse et des transports

BON À SAVOIR

La tarification est modulée en fonction des ressources des familles allocataires de la CAF du Cher et du type de séjour. Ainsi, pour les vacances scolaires uniquement, sur les tarifs ci-dessus s'applique une réduction tarifaire de 3€/jour/enfant (pour un QF compris entre 401 et 586 €) à 5€/jour/enfant (pour un QF inférieur à 400 €).

Exemple 1 : Une famille habitant sur le territoire intercommunal avec un QF < 400 € inscrit son enfant pour 3 jours à l'ALSH en vacances scolaires

Montant facturé = (8 € - 5 €) x 3 jours = 3 € x 3 jours = 9 €

> Des possibilités d'inscription tout au long de l'année

Pour les Mercredis : jusqu'au Mardi précédent le mercredi concerné, à 18h30.

Pour les Petites/Grandes Vacances : jusqu'au mardi de la 3^e semaine précédant le début de la session, à 18h30.

Dates de clôture des inscriptions 2019

Vacances de Juillet : Mardi 18 juin 2019

Vacances d'Août : Mardi 16 juillet 2019

Vacances d'Automne : Mardi 2 octobre 2019

Vacances de fin d'année : Mardi 3 décembre 2019

> Une offre d'activités ludiques à chaque vacances

- **Printemps :** danses modernes, Acrobranche de Gimouille
- **Été :** Base nautique de Sidiailles, Mini Ferme enchantée, chapiteau et ateliers cirque avec des artistes, ateliers chants lyriques, équitation, Musée du costume, Bibracte, le Pal...
- **Automne :** Tom et Lili (3 / 7ans), bowling (8/12 ans) à Nevers
- **Fin d'année :** Luge à Superbesse



> Des séjours à réserver au mois d'avril

• Pour les 6/8 ans

du Mercredi 10 juillet 2019 au Vendredi 12 juillet 2019

à la base nautique de Sidiailles

Nombre de places maximum : 16 enfants

• Pour les 8/10 ans

du Lundi 15 juillet 2019 au Vendredi 19 juillet 2019

à la Loge des Gardes (sud de l'Allier)

Nombre de places maximum : 16 enfants

• Pour les 10/12 ans

du Lundi 5 août 2019 au Mercredi 14 août 2019 à La Rochelle

Nombre de places maximum : 10 enfants de 10/12 ans

A NOTER DANS VOS AGENDAS

Une présentation des séjours sera organisée à l'ALSH le Mercredi 27 mars 2019, à 18h00.

Les inscriptions se dérouleront du Mardi 2 avril 2019 au Mardi 14 mai 2019.

> Programme Jeunes 2019

• Les journées thématiques !

- Vendredi 19 avril 2019 : Journée « acrobranche »

- Mercredi 17 juillet 2019 : Après-midi « Paint Ball »

- Mercredi 24 juillet 2019 : Après -midi « Quad »

- Mercredi 28 août 2019: Journée « Le Pal »

- Jeudi 21 novembre 2019 : Journée « Archery game et Sarbacane »

• Le séjour !

du Lundi 5 août 2019 au Mercredi 14 août 2019 (voir programme des 10/12 ans ci-dessus).

Nombre de places maximum : 12 jeunes de 13 à 17 ans

2 nouveaux agents à la CDC depuis janvier 2019



◀ **Martijn DE LOUW** complète les effectifs du service technique / fourrière animale. Il est chargé notamment de l'entretien des espaces verts, du matériel et la maintenance de premier niveau des bâtiments ainsi que les suivis de chantiers.



◀ **Mickaël CHAUMOND** a rejoint l'équipe de l'Espace aquatique, en tant que Maître-Nageur Sauveteur ; vous avez sûrement eu l'occasion de le rencontrer en surveillance ou en animation dans le cadre des différentes activités du service.

Assainissement non collectif

Afin de disposer d'une installation en bon état de fonctionnement, un entretien régulier est nécessaire. La vidange de la fosse septique doit être effectuée par un professionnel agréé, dès que le niveau des boues atteint 50 % de la hauteur de la fosse.

En plus de ses missions obligatoires la Communauté de communes a mis en place depuis 2014 un service de groupement pour la vidange et le nettoyage de vos installations d'assainissement non collectif.

« Le recours à la prestation via notre service vous permettra de diminuer le coût de la vidange en accédant à un tarif plus attractif et de garantir le bon fonctionnement de votre installation. »



▶ **Stanislas WIDOWIAK**
Vice-président en charge de l'entretien du patrimoine et des équipements, de l'environnement et de la gestion de la fourrière animale

Espace aquatique de l'Aubois : l'été se prépare



En 2018, vous avez découvert un nouvel espace extérieur idéal pour un moment de détente. Le solarium vous accueillera également en 2019, sur les journées ensoleillées avec la possibilité de pique-niquer.

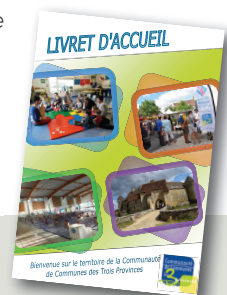
Au programme sur la saison estivale 2019 : aquatraining les lundis soirs, aquagym les Mercredis matins, après-midi récréatifs les Mercredis et Samedis. Enfin, quelques nouveautés seront proposées à l'essai !

Des sessions « J'apprends à nager » seront organisées sous réserve d'une reconduction du dispositif national.

Afin de profiter au mieux de nos services, les horaires d'ouverture au public seront élargies sur cette même période, avec une ouverture dès 11h30 le Mercredi ainsi qu'une ouverture supplémentaire le Samedi matin de 9h30 à 12h30.

▶ **EAA, Rue Macé de la Charité, 18600 Sancoins. 02.48.76.85.79- eaa@cc3p.fr**

Notre nouveau site Internet est en ligne pour vous faciliter l'accès à l'information ! La même adresse (www.cc3p.fr) mais avec un tout nouveau design ! Vous y trouverez notamment la nouvelle édition du Livret d'Accueil de la Communauté de communes



▶ Subventions perçues en 2018

Subventions d'investissement :

- **19 373,60 €** au titre des travaux d'extension-réaménagement de l'hôtel communautaire (Conseil Départemental)

Subventions de fonctionnement :

- **4 104 €** au titre du Projet culturel de territoire (Conseils Régional et Départemental)
- **2 000 €** au titre de l'opération « J'apprends à Nager » (Comité National pour le Développement du Sport)
- **128 253 €** dans le cadre de la politique Enfance-Jeunesse (CAF du Cher et MSA Beauce Cœur de Loire)
- **3 324 €** au titre des Transports scolaires (Conseil Régional)
- **5 000 €** au titre de la réalisation du Document Unique (Fond National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents de Collectivités Locales)
- **3 446 €** au titre du dispositif Emploi Avenir (État)
- **6 500 €** au titre du Plan Local d'Urbanisme (État)

▶ Perspectives 2019

La programmation d'investissement 2019 s'annonce importante : 1 million d'euros sera consacré aux projets structurants :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : **76 170 €**
- Modernisation de la Bibliothèque : **293 785 €**
- Aménagement numérique : **448 000 €**
- Réaménagement-Extension de l'Accueil de Loisirs : **178 240 €**

Tous ces projets bénéficient de subventions, pour certains pouvant allant jusqu'à 80 % des dépenses envisagées. Ce devrait être le cas pour le réaménagement de la Bibliothèque, pour lequel la Communauté de communes a déjà reçu les accords de financement de l'État (à hauteur de 35 %) et du Département du Cher (22 %) et a sollicité une intervention de la Région Centre Val de Loire (18 %).



À noter dans vos agendas

> Le Jeu : Un thème à explorer en Famille



Samedi 18 mai 2019, de 10h à 18h au Centre Oscar Méténier à Sancoins. Entrée libre

Ouverts à tous, différents ateliers seront proposés aux enfants accompagnés de leurs parents : « tout petit jeux », jeux d'échecs, confection de marionnettes, fabrication d'un jeu de société, jeux autour du livre et de la lecture, etc.

Des espaces seront réservés également aux services de la Protection maternelle et infantile, au Comité Départemental d'Éducation pour la Santé et au Point

d'Accueil et Écoute Jeunes qui proposeront également des activités ludiques aux plus petits comme aux plus grands. Cette journée sera l'occasion pour les jeunes parents de se voir remettre leur livre de naissance par la bibliothèque intercommunale. Un spectacle clôturera cette journée consacrée à la parentalité.

**Renseignements : Accueil de Loisirs sans Hébergement - Rue Macé de la Charité, 18600 Sancoins
Tel. : 02.48.74.08.06 - E-mail : alsh@cc3p.fr**

Programmation culturelle

> Saison culturelle – Bouchures en fêtes / 1^{er} semestre

« Dommages » une comédie en hommage au Vaudeville

Avec des personnages hauts en couleurs interprétés par trois comédiennes qui redoublent d'énergie et de drôlerie pour emmener les spectateurs dans leur univers délirant.

Avec : Céline Groussard, Elodie Poux, Julie Villers et Michel Frenna.

Vendredi 19 avril 2019 à 20h30 au Centre Oscar Méténier, à Sancoins

Tout public

Tarif plein : 10 € - tarif réduit : 6 €

Réservations : bibliothèque intercommunale



> Bibliothèque : pendant les travaux...

Durant cette période de travaux, la bibliothèque vous propose son programme d'animation Hors-les-murs.

■ Atelier Coding goûter - En partenariat avec le Mobile Multimédia 18

En alliant numérique et ludique, découvrez la programmation informatique en utilisant le logiciel Scratch pour créer un petit jeu vidéo. Pour permettre aux idées de carburger, l'après-midi sera coupée par un goûter.

Mercredi 20 mars 2019 de 15h00 à 17h00 à l'Espace Public Numérique de Sancoins. À partir de 10 ans.

■ Après-midi jeux en famille - En partenariat avec la ludothèque itinérante Micado

Organisation de jeux intergénérationnels : une activité ludique à tout âge pour faire partager le plaisir de jouer, de tisser du lien social entre les familles.

Samedi 27 avril 2019 à 14h30 à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à Sancoins.

■ Atelier Lego Family - En partenariat avec Access Robotique

Cet atelier, à destination d'un enfant accompagné d'un adulte, propose une initiation à la programmation de conception 3D d'une pièce de Lego. **Samedi 11 mai 2019 à 14h00 à l'hôtel communautaire, à Sancoins.** À partir de 10 ans.

■ Stage de chant choral (action conjointe avec l'ALSH) - En partenariat avec Festivillage

Pour la seconde année consécutive, Margaux Poguev vient transmettre sa passion du chant à un groupe de jeunes dont le point d'orgue sera la présentation publique du travail lors de l'inauguration du festival de musique classique à Sagonne, le Vendredi 2 août 2019.

Du Lundi 29 juillet 2019 au Vendredi 2 août 2019 à la bibliothèque intercommunale, à Sancoins.

À destination des 8 - 12 ans.



Pour tous ces rendez-vous, renseignements et inscriptions à la Bibliothèque Intercommunale au 02.48.77.50.71 ou bibliotheque@cc3p.fr